**Zeitschrift:** Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum

**Herausgeber:** Forum Helveticum

**Band:** 3 (1990)

**Vorwort:** Avant-propos

Autor: Ruffieux, Roland

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ROLAND RUFFIEUX

VIER- UND VIELSPRACHIGKEIT IN DER SCHWEIZ
UNE SUISSE À QUATRE LANGUES - OU PLUS?
QUADRI- E PLURILINGUISMO IN SVIZZERA
QUADRILINGUITAD E MULTILINGUITAD EN SVIZRA

## Roland Ruffieux

# **Avant-propos**

La publication, dans la série des brochures du *Forum Helveticum*, d'un cahier consacré aux problèmes que pose à la Suisse la coexistence active de plusieurs langues s'explique aisément. Dans la mesure où notre association entend améliorer la qualité des relations humaines à l'intérieur de la Confédération et les intensifier avec une Europe en voie d'intégration et un monde qui nous imprègne de plus en plus, une telle préoccupation relève même de ses objectifs permanents. Mais des mobiles plus impérieux lui sont dictés par les circonstances actuelles.

Depuis quelques années, en effet, les questions d'ordre linguistique ont pris une importance centrale dans la vie de notre pays, parce qu'elles ne se distinguent plus clairement des affaires culturelles et de plusieurs autres domaines qui en paraissaient, naguère encore, éloignés. L'acquisition d'une langue - ou de plusieurs, selon les cas - autre que la maternelle est devenue pour chacun une manière de s'accomplir, quand elle ne constitue pas, dans les cas extrêmes, une exigence. La qualité des rapports sociaux et même le fonctionnement normal d'un Etat fédératif de type pluriculturel en dépendent largement. Preuve en est l'attention apportée aux problèmes linguistiques dans tous les Etats à structure fédérale non seulement en Belgique et au Canada, qui représentent sur ce point, des cas typiques. Ne voit-on pas également se manifester des préoccupations à l'égard des minorités dans plusieurs autres Etats, réputés centralisateurs, qui ont été obligés de modifier leurs anciennes pratiques en la matière.

Dans notre pays, la rassurante impression que le fédéralisme linguistique avait atteint une forme en quelque sorte parfaite et que le vouloir vivre en commun suffisait à assurer le pouvoir vivre ensemble a fait place à un sentiment d'inquiétude. Celui-ci se double de l'idée qu'il y a une réelle urgence à rechercher des solutions plus efficaces afin de rapprocher les points de vue. Car il y a ceux qui croient encore qu'il ne convient pas de changer des règles qui ont fait recette il y a un siècle, ceux qui cultivent le sentiment que le sort de petites communautés culturelles est soumis aux lois du darwinisme social, ceux également qui cherchent une issue dans l'appel à la raison et la coopération entre les communautés linguistiques.

La multiplication récente des interventions parlementaires découle certainement d'un sentiment qu'une transition est nécessaire. L'attestent également les mouvements plus lents de l'opinion publique, ponctués d'incidents rattachés souvent à des aspects mineurs du régime des langues dans notre pays. On perçoit donc qu'il faut réduire l'écart, jugé important, entre les normes et les faits, entre l'image oecuménique d'une coexistence pacifique de plusieurs langues et les réalités, parfois irritantes, de la vie quotidienne.

Selon les interpellateurs, ou d'après les commentaires portés dans les media, des menaces pèsent sur les minorités linguistiques, d'un poids inversément proportionnel à la taille de celles-ci. D'autre part, les communications entre les groupes linguistiques ne présentent plus la qualité suffisante pour approfondir

les exigences d'un dialogue qui doit pouvoir, pense-t-on, s'établir à tout moment et à n'importe quel niveau.

Cette primauté attribuée au dialogue tient également à une évolution récente du type même de démocratie: la préférence accordée aux négociations consensuelles entre groupes dans le cadre du régime représentatif a cédé le pas à des ententes beaucoup plus fragiles fondées sur des dialogues rapidement médiatisés. Les décisions, même importantes, sont soumises ainsi à une fragmentation que le recours incessant au plébiscite rend souvent inapplicables. La langue de la politique a changé dans sa terminologie comme dans ses modes de persuasion. Il y a là une raison, certainement fondamentale, de procéder à une nouvelle analyse d'un plurilinguisme qui doit affronter un pluralisme politique accru, confinant parfois au soliloque des petits groupes.

Sur la base principalement d'une motion Bundi, acceptée par les Chambres en 1985/86, un groupe de travail mandaté par le Département fédéral de l'Intérieur a préparé un rapport contenant des analyses, des propositions et des recommandations. Sous le titre *Le quadrilinguisme en Suisse - présent et futur*, celui-ci a reçu une large publicité au moment de sa parution, puisqu'il est probablement l'unique rapport d'une Commission fédérale accessible dans chacune des langues nationales.

L'importance de ce document a conduit le Comité directeur du *Forum Helve-ticum* à lui accorder la priorité dans son programme d'activité pour l'année 1990. Une journée de travail lui a été consacrée, le 30 janvier dernier, permettant à des groupes, formés de représentants des organisations membres, d'entendre l'avis tant de spécialistes que de praticiens, afin de se faire une opinion fondée sur les principaux thèmes de ce rapport. La présence de délégués de plusieurs de ces organisations laisse aussi entrevoir qu'elles sont sensibilisées à l'évolution en cours sur le plan de la politique fédérale.

Dans un deuxième temps, l'ouverture de la procédure fédérale de consultation sur la révision de l'article 116, proposée par les auteurs du rapport avec deux versions du texte, a paru justifier la poursuite du débat. A l'occasion de notre assemblée générale, tenue le 24 avril à Berne comme à l'accoutumée, une Table ronde a été consacrée au thème *Quadrilinguisme et | ou pluralisme culturel en Suisse*.

A nouveau, le programme a été conçu de façon à offrir aux organisations membres, ainsi qu'à un plus large public, des éléments d'information. Il s'agissait également de les aider à se déterminer en connaissance de cause dans le cadre de la procédure de consultation en voie de se terminer. Les échos favorables, recueillis sur cette journée, ont confirmé les reponsables de *Forum Helveticum* dans leur intention de diffuser largement les résultats de ces divers travaux.

Le présent cahier rassemble donc la plupart des textes qui ont été présentés, dans les deux occasions qui viennent d'être rappelées. Une introduction a été rédigée par Mme A. Schachtschneider Morier-Genoud, collaboratrice scientifique de notre association, qui s'était chargée de la préparation des deux sessions et de leur organisation matérielle en collaboration avec le Secrétariat de la Maison Stapfer. Les lecteurs trouveront, à la suite, quatre conférences,

prononcées les 30 janvier et 24 avril, ainsi que les contributions de participants à la Table ronde, tenue à cette dernière date. Les rapports des trois groupes de travail, rédigés après la séance du 30 janvier, ont été placés en annexe, à titre documentaire.

La publication se clôt par une postface du professeur Robert Schläpfer, de l'Université de Bâle, qui, dans les deux occasions, a joué un rôle important d'animateur des débats. A lui et à tous ceux qui ont bien voulu présenter des conférences ou des contributions aux débats, vont les remerciements très vifs du *Forum Helveticum*. La lecture des textes donnera à chacun, nous l'espérons, l'occasion de découvrir des vues originales qui sont souvent le reflet de convictions profondes.

Au moment où la révision des dispositions constitutionelles sur le droit des langues au niveau fédéral dépasse le stade préliminaire, il ne saurait être question de dresser déjà un bilan. Il s'agit d'expliquer la signification de la démarche adoptée par le *Forum Helveticum* afin d'en mesurer la portée future. Par la force des choses et en raison de l'accélération de l'histoire sur divers plans, une révision probable de l'article 116 de la Constitution fédérale se trouvera rattachée à la reprise, prévisible également, de la démarche qui permettrait d'inscrire dans la Constitution fédérale la clause sur la culture, qui n'a pas trouvé grâce devant le peuple suisse en 1986. Les travaux des groupes réunis par le *Forum Helveticum* suggèrent que les relations entre une politique des langues et une politique de la culture se sont resserrées depuis lors.

On rappellera, pour mémoire simplement, que la consécration du romanche comme langue nationale en 1938 s'était opérée dans un contexte comportant à la fois la formulation d'une nouvelle doctrine de la nation et des pulsions plus irrationnelles dictées par la crise autrichienne et la crainte de la "guerre en vue". Si la revision de l'article 116 est poussée plus avant, ses promoteurs ne pourront, pas plus qu'en 1938, la soustraire aux conditions ambiantes. Or, celles-ci viennent, de façon surprenante, de revaloriser le concept de nation également de langue et de culture nationales - dans une partie de l'Europe dont nous avons été séparés de façon arbitraire après 1945. Basé sur une vision de la nation, d'essence politique mais pétri d'esprit libéral, le quadrilinguisme suisse ne semble pas être remis en cause dans ses bases, par une telle évolution. C'est plutôt sur le terrain des pratiques parfois quotidiennes qu'il convient de le faire évoluer en l'insérant dans un plurilinguisme élargi par des références à des valeurs culturelles vivantes. Un pays plurilingue ne peut être habité par des monolingues. A partir du refus d'un minimum jugé à la fois indigne et insupportable, les perspectives s'ouvrent sur une multitude de mesures d'ordre pratique, liées au respect des droits que peuvent faire valoir des minorités de nature différente. Elles touchent aussi bien une meilleure exploitation des systèmes scolaires que la satisfaction des espoirs suscités par l'éducation permanente, actuellement portée par la mode. Une autre voie pourrait s'ordonner en fonction d'une hiérarchie nouvelle, à partir des principes et des usages qui règlent le quadrilinguisme actuel.

Pour les auteurs du rapport du groupe présidé par le Professeur Saladin et

probablement aussi pour ceux qui ont participé aux travaux du *Forum Helveticum*, le plurilinguisme - à quatre ou plus - trouve son accomplissement dans une interculturalité qui a même été définie. Cette évolution tablerait forcément sur une redéfinition des rapports juridiques et administratifs, plus encore sur des pratiques écartant les préjugés et cherchant à valoriser l'interlocuteur. Une touche d'optimisme conduit à souhaiter qu'en l'occurrence les faits viennent soutenir l'ordre des mots.

Highly the test and the control of the second secon

Lagues au pivola iédésal dépasse le state prélimagne, il ce saucat été des tagues au pivola iédésal dépasse le state prélimagne, il ce saucat été du stitue de diverse de jeun balas. Il s'appe à expirquer la riginificación de la dimentire adoptée par la Fernan Heisente au rigin d'en present la porte fature. Par la torce des cineses et en alson de l'ente le torre de l'hindoure sur divert plats tere révision probable de l'article tier es la Constitución integrale su presentant e de la Constitución fedérale la chaese sur la confinere qui n'a past terraité grant de la Constitución fedérale la chaese sur la confinere qui n'a past terraité grant de la Constitución fedérale la chaese sur la confinere qui n'a past terraité grant de la Constitución se sur la confinere sur la confinere qui n'a past terraité grant de la chaese qui destate rélations entre une polarque de la culture se sont resservées depuis lors.

Controllero, prim ménacire afrejancent, que la consecration du romança commo rangin, periodate en 1976 a dem opérer dons un contexte component to the la formatique d'une nouvelle distribue de la range et les puisses plus actionnelles de l'exerce en ver Sala revision de l'exerce en ver pour prenance de revalor ser le concept de name colles d'une partie de l'entre en ver conferent pas et les entre des entre en les exerces de l'exerce de revalor ser le concept de name conferent de les parties de l'entre des entre en revalor ser l'exerce de l'entre des entre en revalor ser l'exerce de l'entre des entre en l'exerce de l'entre de l'entre des entre en l'exerce politique mais encourse dans ses basses, par me telle evoluties. C'est plus sur le astre d'exerce dans un primitingaison ellegt par des références à des exicus en l'une entre de montes plus plus distributes en l'une en de les entre de l'entre en l'entre des entre en partie de l'entre en l'entre

Para les estaura du transport, du groupe aveside par le Professeur Saladasse